



RACCORDEMENT À 315 KV DU PARC ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD

Présentation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

14 MAI 2025



Notre équipe

Hélène Perrault

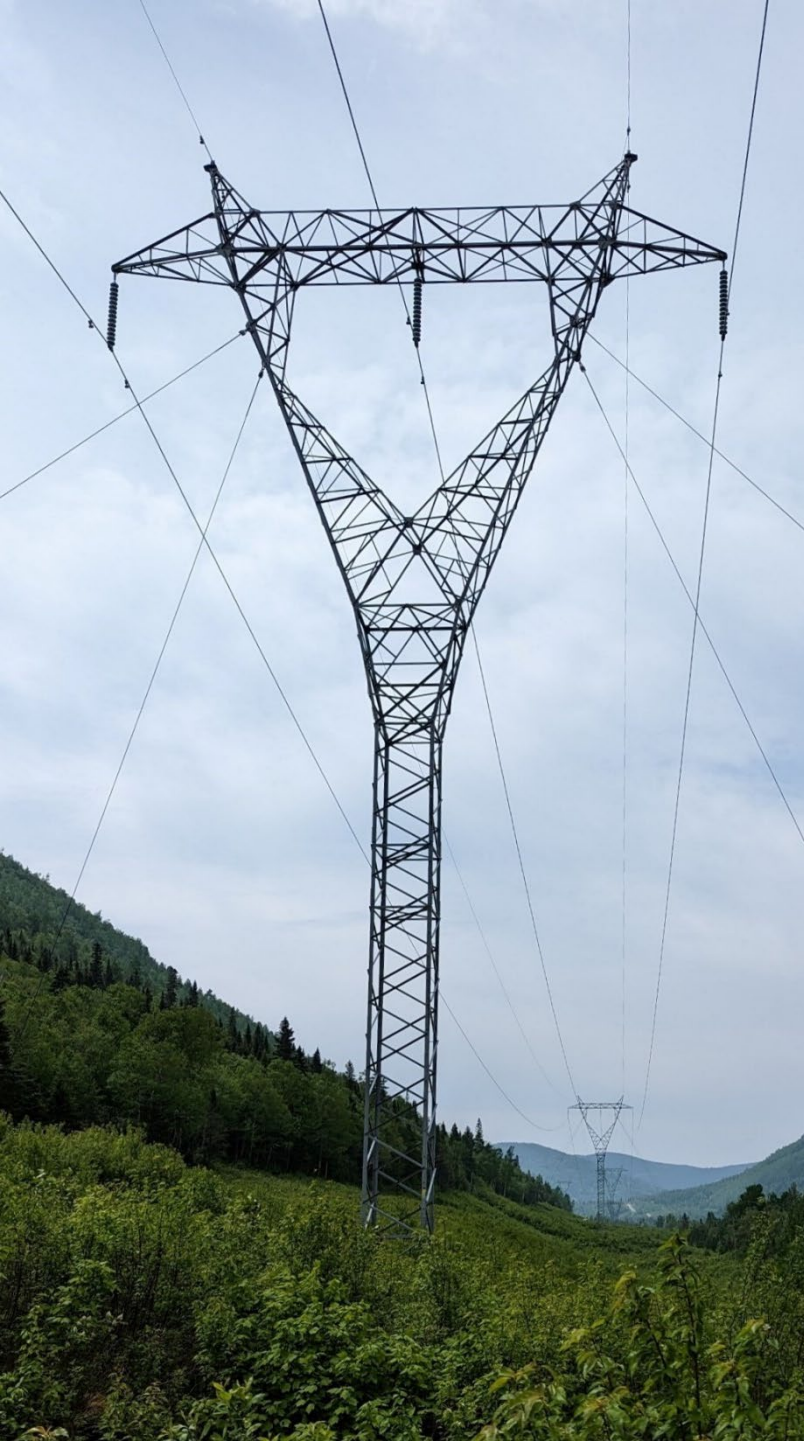
Porte-parole et cheffe de projets



François Tremblay

Chargé de projets en environnement





Contenu de la présentation

- 1. Description du projet**
- 2. Démarche environnementale et de participation du public**
- 3. Principaux impacts et mesures d'atténuation**
- 4. Coût et retombées économiques**
- 5. Calendrier de réalisation prévu**

Description du projet

RACCORDEMENT DU PARC ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD





Contexte

Malgré la part importante qu'occupe l'électricité dans le bouquet énergétique, **près de 50 % de l'énergie consommée provient toujours de sources fossiles émettrices de GES.**

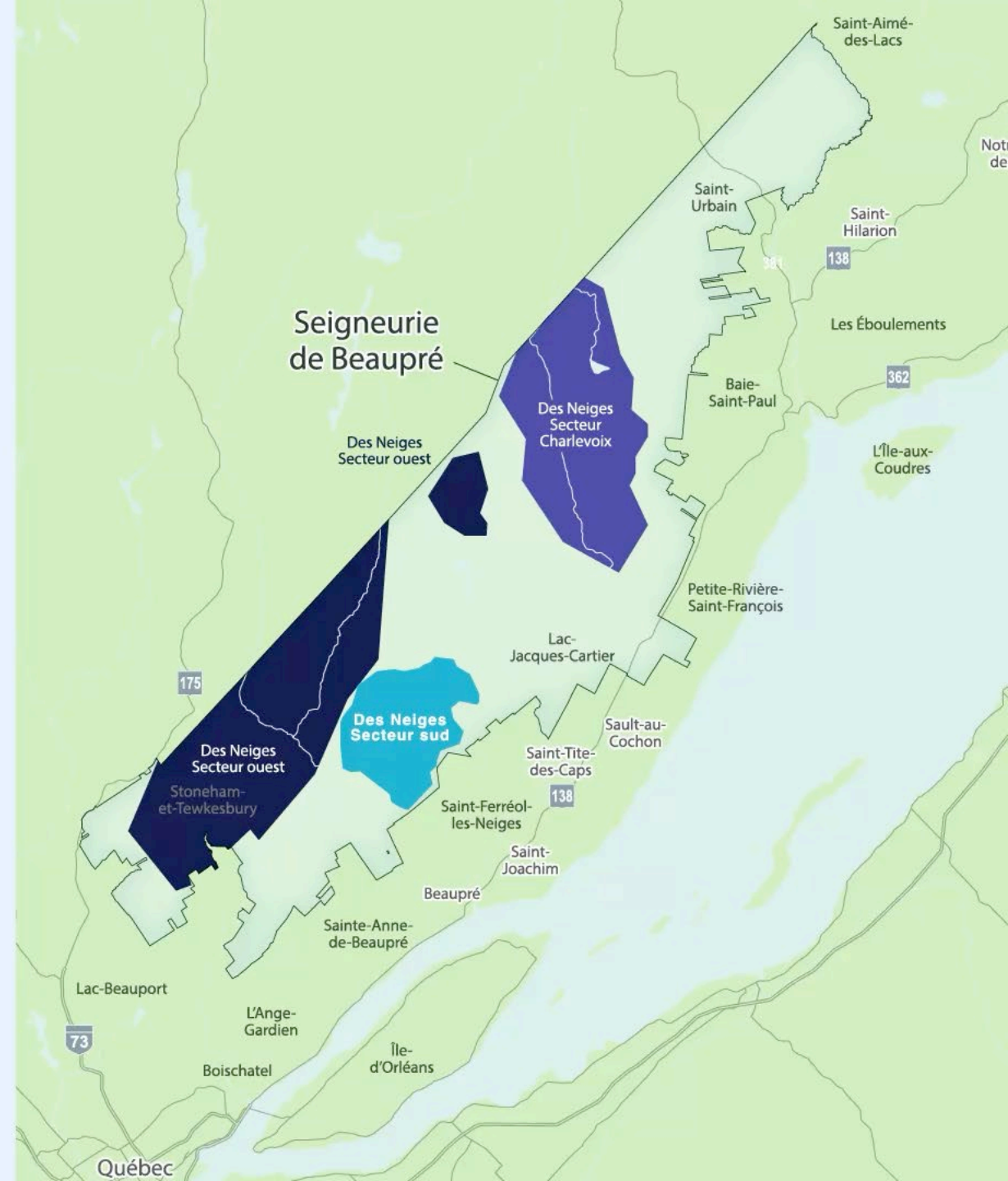
Le Québec vise à réduire sa dépendance aux carburants fossiles et limiter le réchauffement climatique.

Pour y arriver, il faudra pratiquement avoir **doublé** la capacité actuelle d'Hydro-Québec d'ici 25 ans.

Nouvelle ligne de raccordement

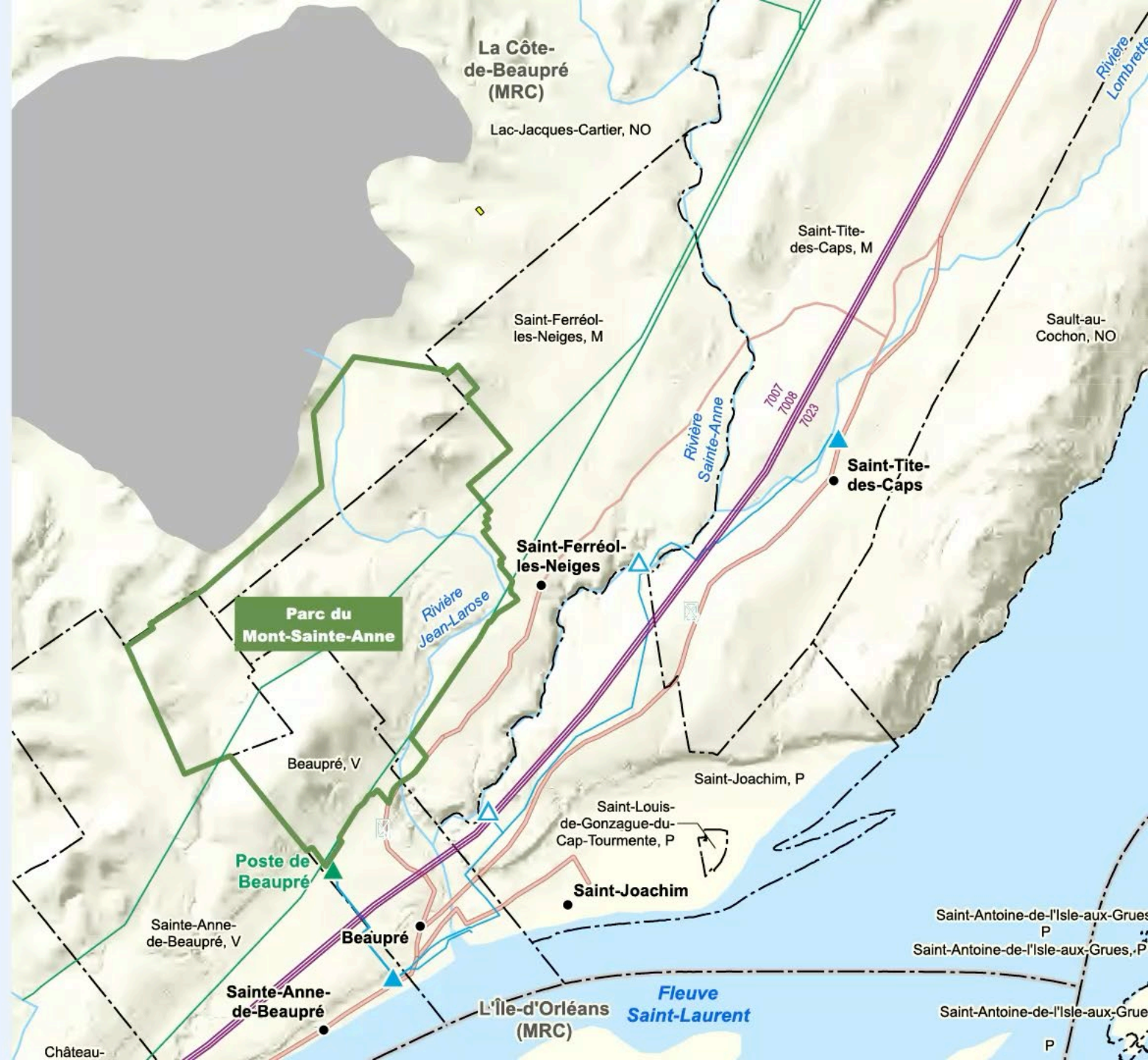


Hydro-Québec doit construire une nouvelle ligne de transport pour raccorder le parc éolien des Neiges – Secteur sud au réseau électrique existant.



Raccordement du parc éolien des Neiges – Secteur sud

- Territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Ligne de raccordement de 6,8 km
- Mise en service à l'automne 2026



Démarche environnementale et de participation du public



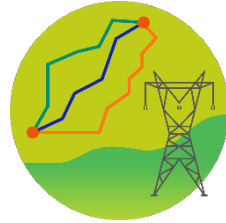
Démarche environnementale



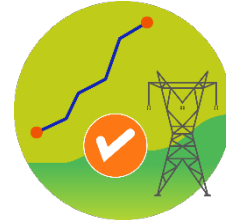
Connaissance
du milieu



Analyse des
contraintes



Élaboration
des variantes



Comparaison
et choix



Évaluation
des impacts



Mesures
d'atténuation



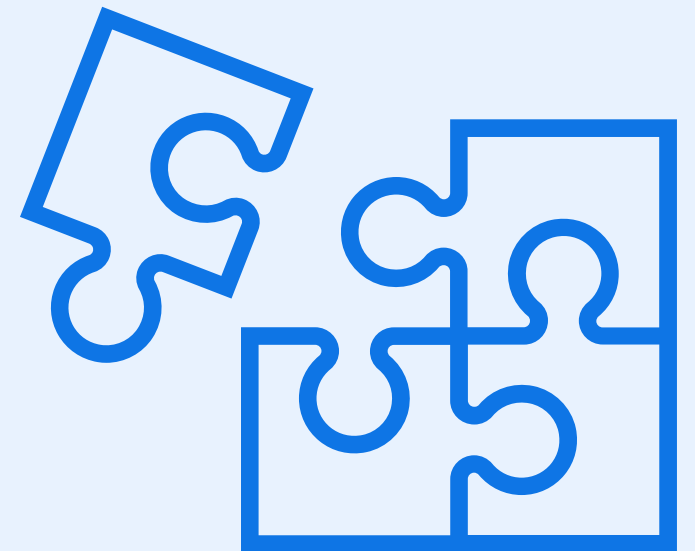
Surveillance
et suivi

Démarche de participation du public



- Informer
- Consulter
- Optimiser

**Depuis le tout début,
nous avons travaillé
pour optimiser le projet.**



Principales préoccupations exprimées dès les premières rencontres

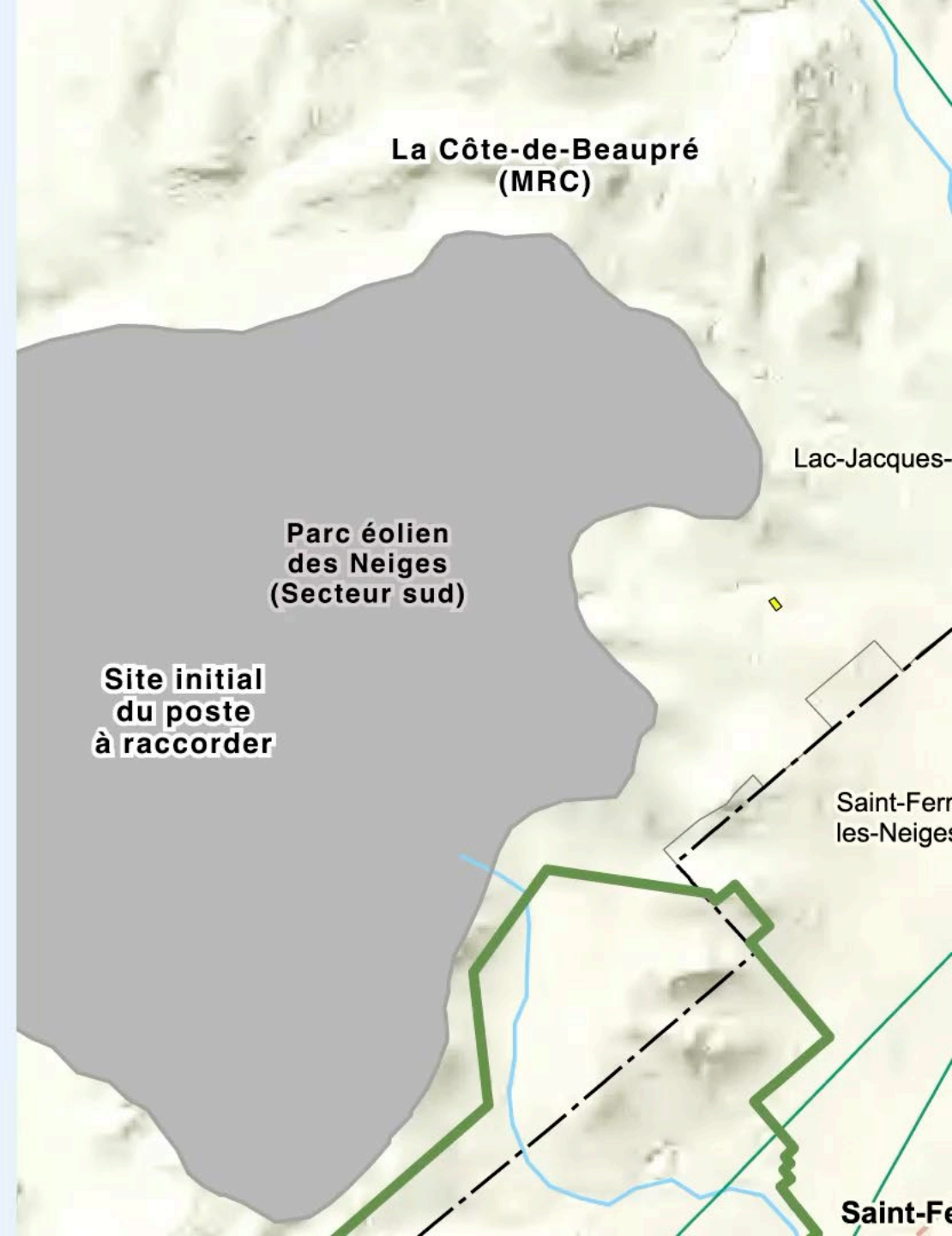
1. Maintien des activités de plein air dans le secteur du parc du Mont-Sainte-Anne
2. Impacts visuels de la ligne projetée dans les secteurs résidentiels et de villégiature
3. Conciliation des usages

Collaboration avec le promoteur du parc éolien pour **déplacer le poste de départ**

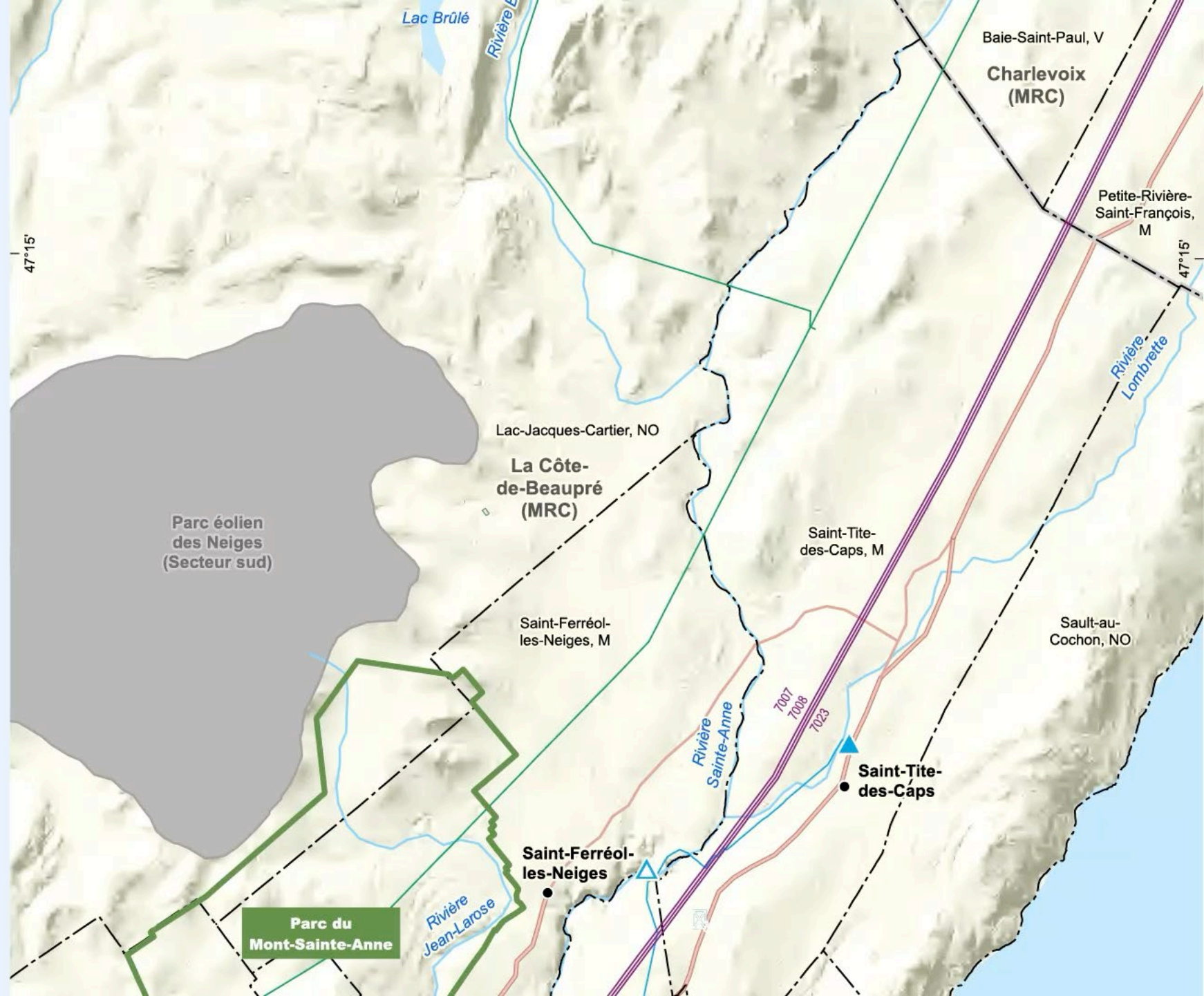
Tracé plus court

Éléments sensibles évités

Évitement de zones à risques élevé de givre,
où l'on retrouve la grive de Bicknell

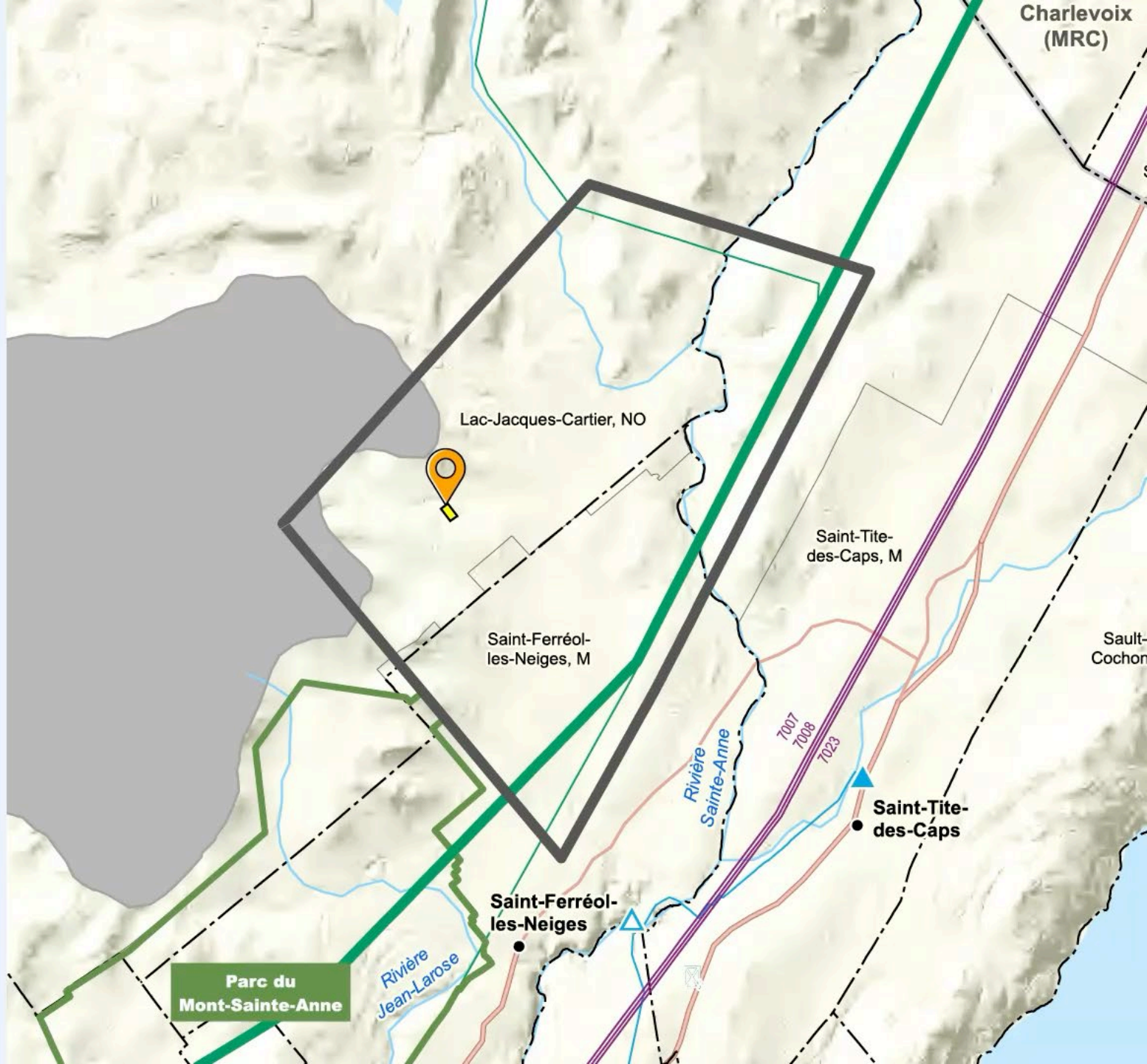


Zone d'étude



Zone d'étude

Développement de variantes de tracé sur une seule propriété privée, soit la Seigneurie de Beaupré, qui accueille aussi les éoliennes.



Proposition de trois variantes de tracé qui **évitent** des contraintes et qui **s'éloignent** de plusieurs éléments sensibles

Zones à risque accru de givre

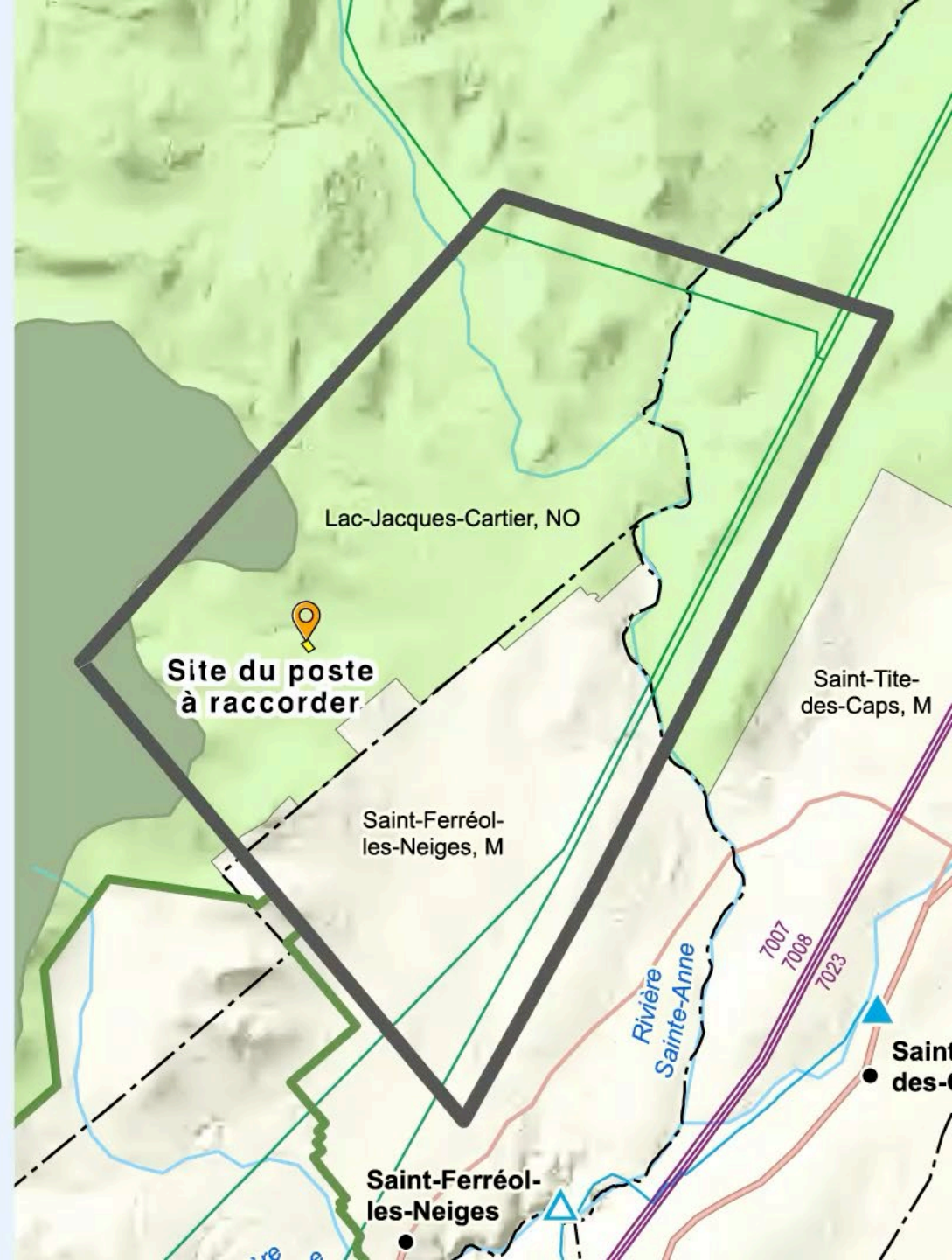
Falaises

Territoire agricole protégé

Milieus humides et hydriques

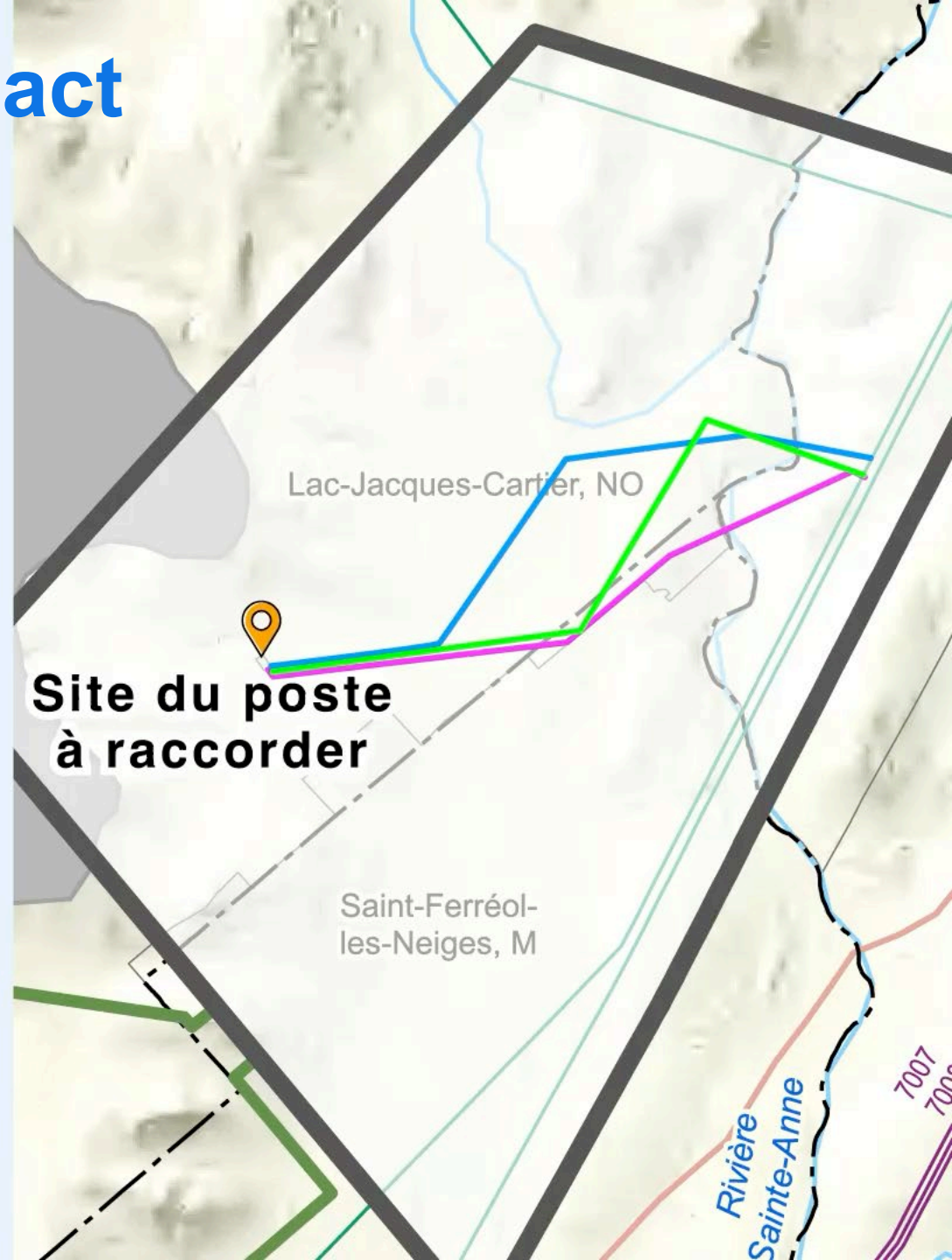
Proximité de chalets

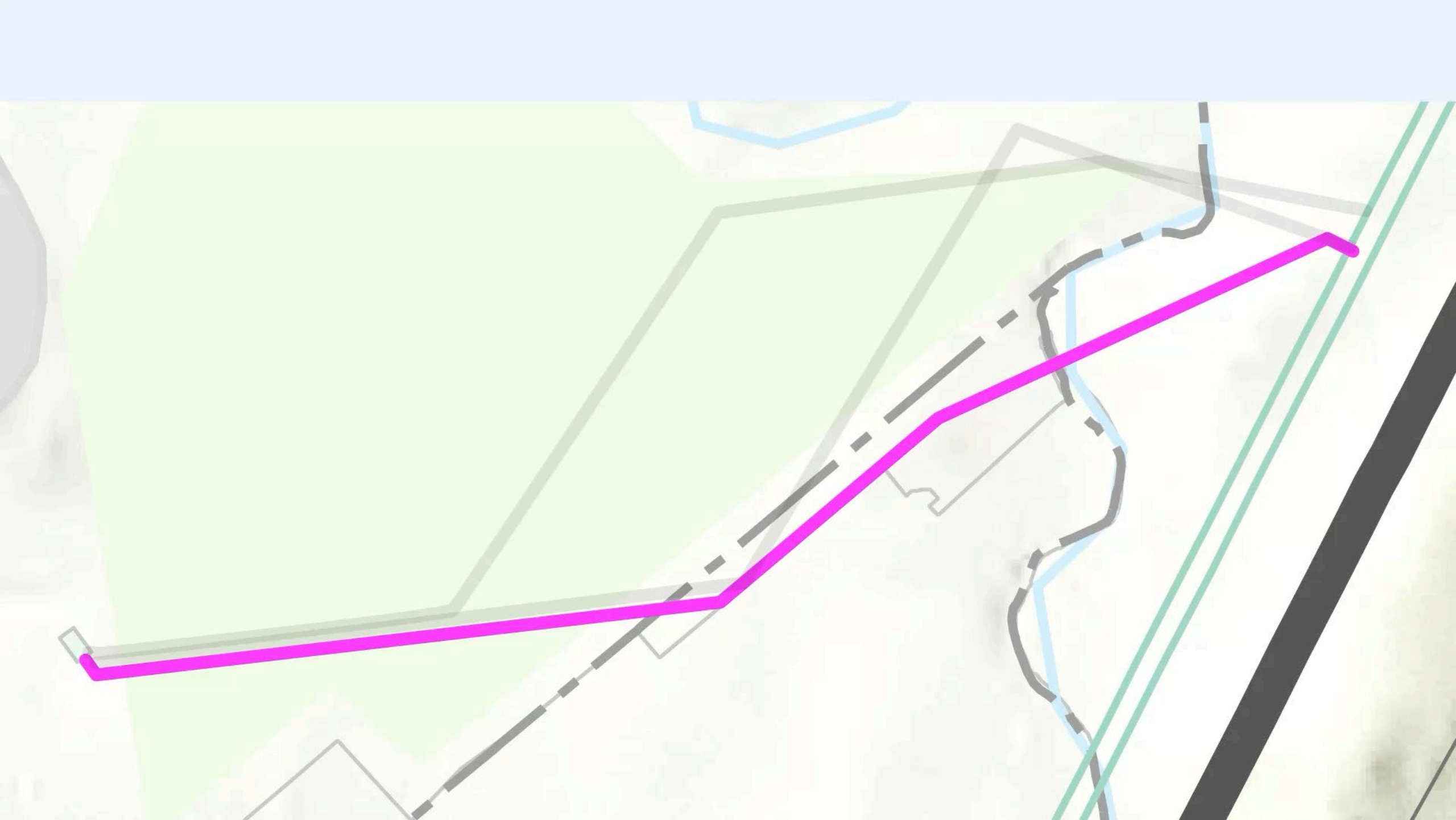
Paysage



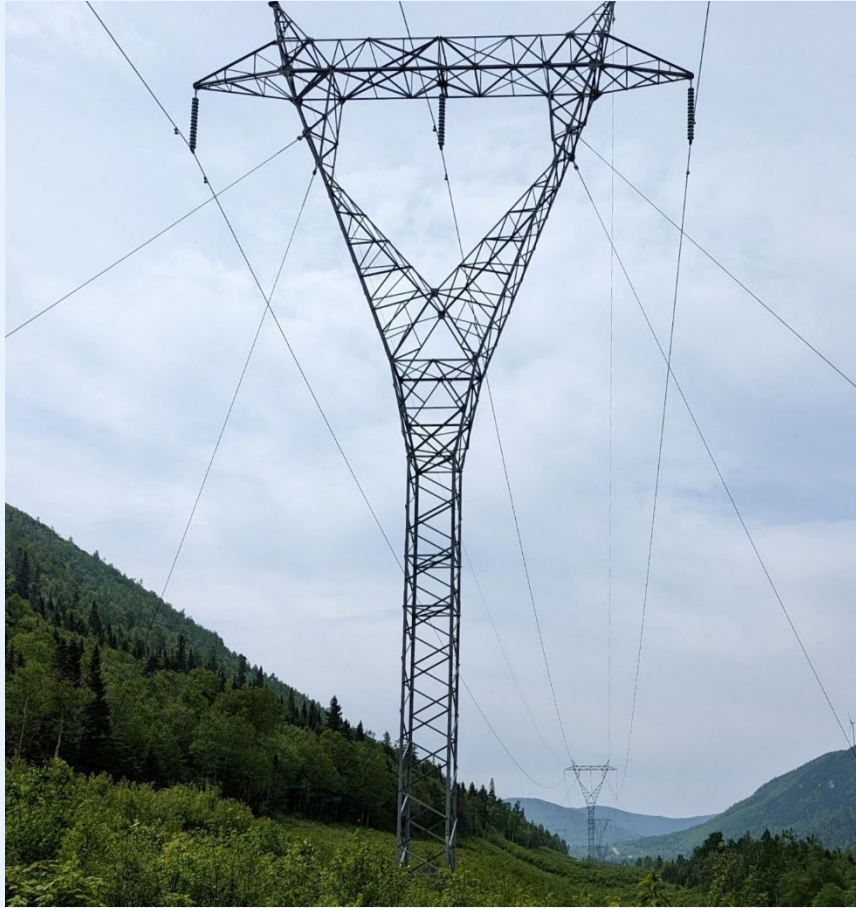
Choix du tracé de moindre impact

- Plus court = moins d'impact
- Bonne cohabitation avec les autres usages du territoire
- Éloigné des éléments d'intérêt comme les chalets et les principaux milieux humides
- Impact visuel limité





Deux types de pylônes utilisés



Pylône d'alignement



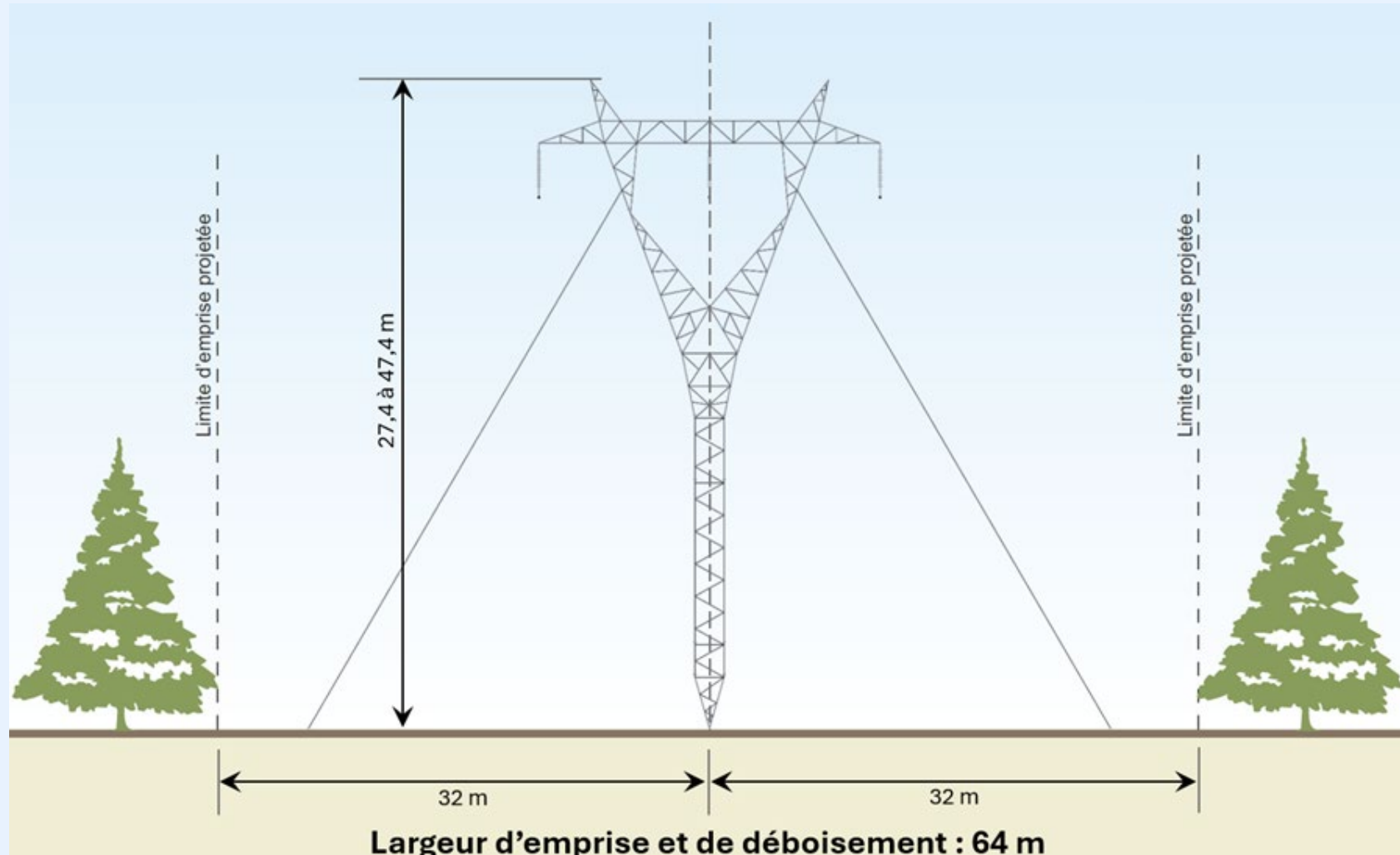
**Hauteur variant
entre 27,4 m et
47,4 m**

Pylône d'angle et d'arrêt



**Hauteur variant
entre 17,9 m et
36,9 m**

Des emplacements et une emprise optimisée



Un projet développé en collaboration avec le milieu d'accueil

+ de 40
activités
et rencontres

Nombreux moyens
de
communication
et d'échanges
avec le milieu

Plusieurs outils
pour formuler des
questions, avis ou
préoccupations

Démarche
sur
18 mois



Un projet développé en collaboration avec le milieu d'accueil



Automne 2022

Consultation préalable avec les organismes du milieu

Avril 2023

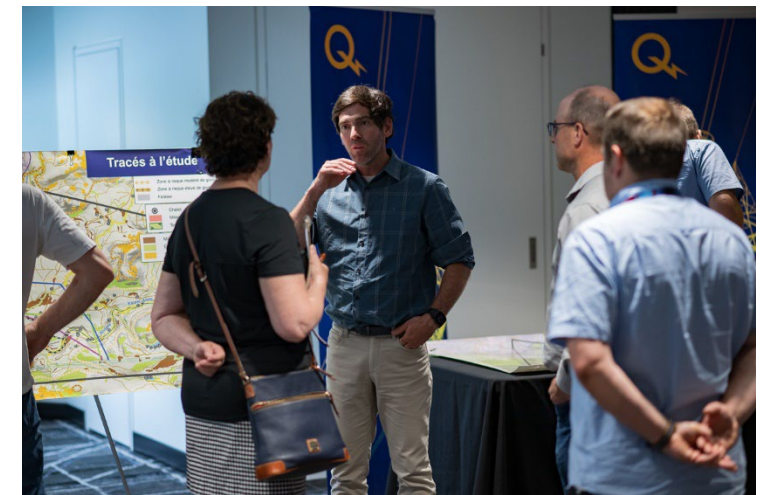
Présentation du projet

Été – automne 2023

Consultation sur les variantes de tracé

Hiver – printemps 2024

Présentation du projet optimisé



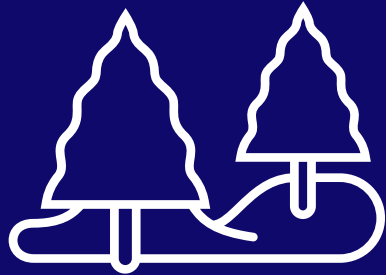
Principaux impacts et mesures d'atténuation

RACCORDEMENT DU PARC ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD



Quatre principaux enjeux identifiés

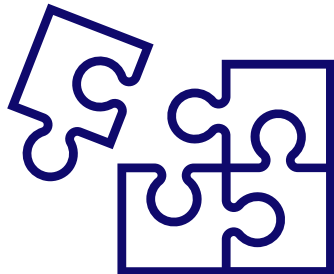
**Conservation des habitats forestiers
et leur connectivité**



Maintien de la qualité de vie



Conciliation des usages



Maintien de la qualité du paysage



Enjeu 1

Conservation des habitats forestiers et de leur connectivité

Impacts temporaires

- Traversée de 0,7 hectares de milieux humides, 4 cours d'eau permanents et 9 cours d'eau intermittents
- Perturbations temporaires dues aux travaux et à la machinerie

Mesure prise dès la conception :

- Aucun pylône implanté dans des milieux humides et hydriques

Mesures d'atténuation :

- Utilisation de ponts et ponceaux existants ou provisoires pour les traversées de cours d'eau
- Remise en état lieux en état à la fin des travaux



Enjeu 1 (suite)

Conservation des habitats forestiers et de leur connectivité

Impacts permanents

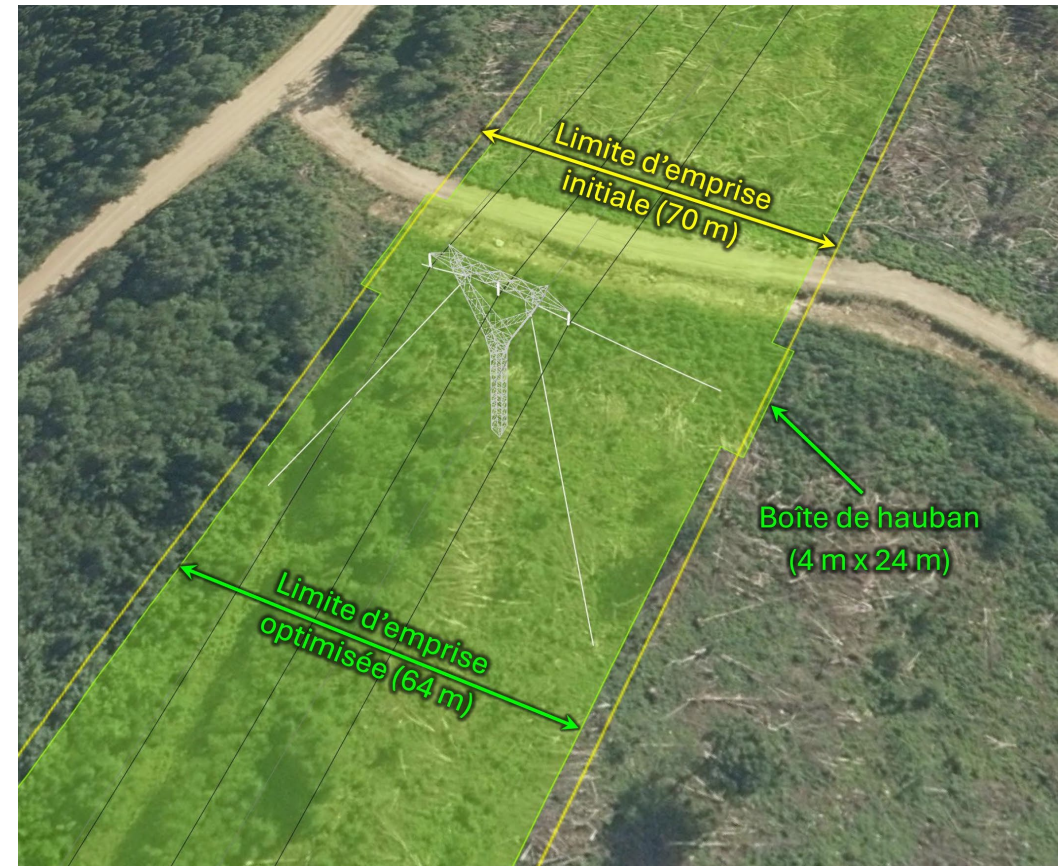
- Déboisement de 36,6 hectares
- La création de nouveaux habitats ouverts (nouvelle emprise) et de lisières boisées sera favorable à certains groupes fauniques

Mesures prises dès la conception :

- Aucun pylône implanté dans des milieux humides et hydriques
- Traversée de plusieurs coupes forestières pour limiter le déboisement et le déplacement des espèces
- Optimisation de la largeur de l'emprise entre les pylônes

Mesures d'atténuation :

- Effectuer le déboisement à l'extérieur de la période de reproduction des oiseaux et chiroptères
- Balisage au terrain des milieux sensibles et choix des modes de déboisement de moindre impact



Enjeu 2

Maintien de la qualité de vie

Impacts temporaires

- Bruit, poussière, circulation routière

Mesures d'atténuation :

- Utilisation du chemin d'accès aménagé par le promoteur du parc éolien
- Évitement des noyaux villageois
- Maintien du dialogue avec les villégiateurs et la population

Aucun impact
significatif
pendant
l'exploitation



Enjeu 3

Conciliation des usages

Impacts temporaires

- Dérangement temporaire des activités de récolte forestière et de villégiature

Mesures d'atténuation :

- Installation d'une signalisation appropriée
- Maintien de canaux de communication efficaces avec les utilisateurs du territoire
- Réparation des dommages causés aux chemins empruntés
- Remise en état des lieux

Impacts permanents

- Ouverture du territoire par la nouvelle emprise
- Exclusion de l'exploitation forestière dans l'emprise



Enjeu 4

Maintien de la qualité du paysage

Impacts principaux

- Percées visuelles limitées à 2 points de vue :
 - un chalet sur le territoire de la Seigneurie
 - le belvédère du sommet du mont Sainte-Anne

Mesures prises dès la conception :

- Analyses visuelles
- Positionnement optimal des pylônes



L'impact résiduel sur le paysage est jugé mineur.

La vue depuis le Mont-Saint-Anne

Situation
futurelle

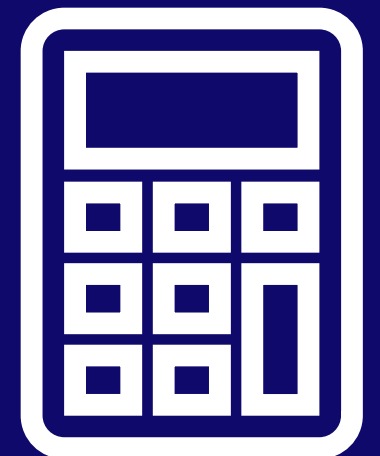


**Un programme de surveillance
environnementale sera mis en place
afin d'assurer le respect de nos
engagements et l'application
rigoureuse des mesures
d'atténuation prévues.**



Coûts et retombées économiques

RACCORDEMENT DU PARC ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD



**Coût estimé
du projet**

38 millions \$

**Retombées
économiques
régionales**

3 à 5 millions \$

**Programme de mise
en valeur intégrée
(PMVI)**

+ 340 000 \$

Calendrier de réalisation prévu

RACCORDEMENT DU PARC ÉOLIEN DES NEIGES – SECTEUR SUD



Calendrier de réalisation prévu

Activités	Période ciblée
Début des travaux de déboisement	Automne 2025
Début des travaux de construction <ul style="list-style-type: none">- Construction des fondations et des ancrages- Assemblage et montage des pylônes- Déroulage et pose des câbles	Hiver 2026
Mise en service	Automne 2026



En résumé

- Évitement d'impacts grâce à des améliorations à la source
- Développement en collaboration avec le milieu d'accueil
- Impacts résiduels limités



Merci !